

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Jennifer Favre, domiciliée à Riddes, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Route du Village 5b, 1908 Riddes Parcelle N° 80
Enseigne	Café Restaurant « Ô Fondue Caquelon »
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Mardi et mercredi 08h30 - 20h30 Jeudi et vendredi 08h30 - 23h00 Samedi 11h00 - 23h00 Dimanche et lundi fermé
Début de l'activité	mi-août

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale